

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MARS 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE

27 décembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal,

Sous la présidence de **Monsieur REGORD Henri, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 20.03/2015

PRESENTS : Mesdames DESCOINS Sylvie, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON GALLEAN Aurélie, Messieurs ANDRE Pierre, GOUBY Henri (Sylvain), GRAZIANI Jean-Pierre, HAMELLE Patrick, MARMUS Joseph, REGORD Henri, VIALA Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs DELMAS Guillaume, FABRE René,.

PROCURATIONS : Monsieur CAMBOULIVES Roland a donné procuration à Monsieur Sylvain GOUBY

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie DESCOINS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande que soient ajoutés audit ordre du jour trois points :

- Mise à disposition de parcelles H168/H169/H170 : jardins communaux
- Convention Prosport : surveillant de baignade
- Réclamation d'un abonné : facture assainissement

A l'unanimité, le conseil donne son accord pour rajouter ces trois points à l'ordre du jour.

**1 – DELIBERATION : BUDGET COMMUNAL
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal de la commune présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

1- Le compte administratif 2014:

- Section de fonctionnement

Dépenses : 644 444.62 €

Recettes : 742 357.07 €

Soit un résultat comptable de 97 912.45 €

L'excédent reporté de l'année 2013 pour la section de fonctionnement est de 192 633.09 €, soit un résultat de fonctionnement de 290 545.54 €

- Section d'investissement

Dépenses : 632 559.12 €

Recettes : 459 686.29 €

Soit un résultat comptable de – 172 872.83 €

Compte tenu d'un déficit d'investissement au titre de l'année 2013 de 186 553.07 €, il ressort un résultat de – 359 425.90 €.

2- Affectation des résultats :

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2015 en dépense d'investissement soit – 359 425.90 €.

Le résultat de fonctionnement positif est affecté dans son intégralité au budget d'investissement 2015 afin de combler le déficit 2014 soit 290 545.54 €;

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**2- BUDGET ANNEXE MAISON DE L'EAU
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe Maison de l'eau présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

1- Le compte administratif 2014 :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 121 133.81 €

Recettes : 185 124.94 €

Soit un résultat comptable de 63 991.60 €

Pas de report de l'année 2013 pour la section de fonctionnement.

- Section d'investissement

Dépenses : 102 775.28 €

Recettes : 78 025.65 €

Soit un résultat comptable de -24 749.63 €

Compte tenu d'un déficit d'investissement au titre de l'année 2013 de -49 324.26 €, il ressort un résultat de - 74 073.89 €.

2- Affectation des résultats :

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2015 en dépense d'investissement soit - 74 073.89 €. Le résultat de fonctionnement positif de 63 991.60 € est entièrement affecté sur l'exercice 2015 à la compensation du déficit de la section d'investissement.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**3 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe de l'eau présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

1- Le compte administratif 2014 :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 173 861.74€

Recettes : 200 047.59 €

Soit un résultat comptable de 26 185.85 €

L'excédent reporté de l'année 2013 pour la section de fonctionnement est de 88 980.57 €, soit un résultat de fonctionnement de 115 166.42 €.

- Section d'investissement

Dépenses : 47 224.96 €

Recettes : 22 621.04 €

Soit un résultat comptable de -24 603.92 €

Compte tenu d'un excédent d'investissement au titre de l'année 2013 de 137 703.31 €, il ressort un résultat de 113 099.39 €.

2- Affectation des résultats :

Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont reportés sur le budget de 2015.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

4 – DELIBERATION : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe de l'assainissement présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

1- Le compte administratif 2014 :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 75 509.40 €

Recettes : 94 180.01 €

Soit un résultat comptable de 18 670.61 €

L'excédent reporté de l'année 2013 pour la section de fonctionnement est de 14 543.94 €, soit un résultat de fonctionnement de 33 214.55 €.

- Section d'investissement

Dépenses 208 729.21 €

Recettes : 153 654.53 €

Soit un résultat comptable de - 55 074.68 €

Compte tenu d'un déficit d'investissement au titre de l'année 2014 de -59 574.97 €, il ressort un résultat de -114 649.65 €.

2- Affectation des résultats :

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2015 en dépense d'investissement soit – 114 649.65 €

Le résultat de fonctionnement positif de 33 214.55 € est affecté au budget d'investissement 2015 afin de combler le déficit 2014.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

5– DELIBERATION : BUDGET ANNEXE DE LA STATION SERVICE APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe de la station-service présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

1- Le compte administratif 2014 :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 313 151.70 €

Recettes : 299 457.00 €

Soit un résultat comptable de -13 694.70 €

Compte tenu d'un déficit de fonctionnement au titre de l'année 2013 de -9 738.09 €, il ressort un résultat de – 23 432.79 €.

- Section d'investissement

Dépenses : 14 936.64 €

Recettes : 16 881.20 €.

Soit un résultat comptable de 1 944.56 €.

Compte tenu d'un déficit d'investissement au titre de l'année 2013 de – 307.99 €, il ressort un résultat de 1 636.57 €.

2- Affectation des résultats :

L'excédent d'investissement est reporté au budget 2015 en recette d'investissement soit 1 636.57 €

Le résultat de fonctionnement négatif de – 23 432.79 € est reporté au budget 2015 en dépense de fonctionnement.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**6 – DELIBERATION : BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe de la Régie des transports présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

1- Le compte administratif 2014 :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Soit un résultat comptable de 0 €

Compte tenu d'un excédent de fonctionnement au titre de l'année 2013 de 2 539.85 €, il ressort un résultat de 2 539.85€.

- Section d'investissement

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Soit un résultat comptable de 0€

2- Affectation des résultats :

L'excédent de fonctionnement est reporté sur le budget de 2015.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**7– DELIBERATION : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2014 de Monsieur PORCHIS Georges, trésorier de la commune, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Il en résulte une concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire,

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**8– DELIBERATION : BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE L'EAU
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2014 de Monsieur PORCHIS Georges, trésorier de la commune, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Il en résulte une concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire,

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**9- DELIBERATION : BUDGET ANNEXE DE L'EAU
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2014 de Monsieur PORCHIS Georges, trésorier de la commune, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Il en résulte une concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire,

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**10- BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2014 de Monsieur PORCHIS Georges, trésorier de la commune, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Il en résulte une concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire,

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**11- BUDGET ANNEXE DE LA STATION SERVICE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2014 de Monsieur PORCHIS Georges, trésorier de la commune, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Il en résulte une concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire,

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**12- BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2014 de Monsieur PORCHIS Georges, trésorier de la commune, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Il en résulte une concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire,

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**13- DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015:
VOTE DES TAUX / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS /
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2015 du budget principal de la commune.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 879 394.00 €.

Ce budget dégage un autofinancement de 235 078 €.

Il prévoit un inévitable subventionnement au budget annexe de la Maison de l'eau de 81 000 € et au budget de la station-service de 9 000€.

Pour cette année 2015, il a été voté les subventions aux associations suivantes :

- 350 € à l'A.A.P.P.M.A. pour la fête de la pêche ;
- 350 € à l'A.D.M.R. pour soutenir ses actions sur le territoire communal ;
- 4800 € à la caisse de l'école pour les fournitures scolaires;
- 1 000€ à l'association Trail du Roc de la Lune.
- 500€ à l'amicale bouliste Saint jeantaise

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 121 471.00€

M. le Maire présente quant à lui les taux d'imposition.

Au vu de la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, les taux des impôts locaux ont été votés comme suit :

	Taux 2014	Taux 2015
eTaxe d'habitation	6.76%	8.76%
eTaxe foncier bâti	6.92%	8.69%
eTaxe foncier non bâti	40.81%	46.26%

Le budget primitif communal, les taux d'imposition ainsi que les versements de subventions sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

**14-DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF MAISON DE L'EAU 2015:
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe NORIA.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 164 500 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 131 974€.

Le budget primitif de la maison de l'eau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**15-DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2015:
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN – Adjointe chargée des finances présente le tableau des amortissements pour les travaux.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

		VALEUR INITIALE	achat	durée	début	fin	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL		847 081,72					22 621,04	22 852,49	22 852,47	22 329,12	21 979,55	15 949,78
2158	RESEAU-001	164 354,51	1988	30	1989	2018	5 478,48	5 478,48	5 478,48	5 478,48	5 478,59	
2158	RESEAU-001	66 317,30	1990	30	1991	2020	2 210,58	2 210,58	2 210,58	2 210,58	2 210,58	2 210,58
2158	RESEAU-001	16 754,63	1991	30	1992	2021	558,49	558,49	558,49	558,49	558,49	558,49
2158	RESEAU-001	39 649,93	1992	30	1993	2022	1 321,66	1 321,66	1 321,66	1 321,66	1 321,66	1 321,66
2158	RESEAU-001	29 977,42	1993	30	1994	2023	999,25	999,25	999,25	999,25	999,25	999,25
2158	RESEAU-001	5 759,71	1995	30	1996	2025	191,99	191,99	191,99	191,99	191,99	191,99
2158	RESEAU-001	3 525,40	1997	30	1998	2027	117,51	117,51	117,51	117,51	117,51	117,51
2158	RESEAU-001	41 543,13	1998	30	1999	2028	1 384,77	1 384,77	1 384,77	1 384,77	1 384,77	1 384,77
2158	RESEAU-001	7 294,69	1999	30	2000	2029	243,16	243,16	243,16	243,16	243,16	243,16
2158	RESEAU-001	5 255,72	2000	30	2001	2030	175,19	175,19	175,19	175,19	175,19	175,19
2158	RESEAU-001	3 681,64	2001	30	2002	2031	122,72	122,72	122,72	122,72	122,72	122,72
2158	RESEAU-001	9 445,08	2002	30	2003	2032	314,84	314,84	314,84	314,84	314,84	314,84
2158	RESEAU-001	57 867,08	2003	30	2004	2033	1 928,90	1 928,90	1 928,90	1 928,90	1 928,90	1 928,90
2158	RESEAU-002	49 359,23	2004	30	2005	2034	1 645,31	1 645,31	1 645,31	1 645,31	1 645,31	1 645,31
2158	RESEAU-003	9 507,98	2004	30	2005	2034	316,93	316,93	316,93	316,93	316,93	316,93
2158	RESEAU-004	4 542,02	2005	30	2006	2035	151,40	151,40	151,40	151,40	151,40	151,40
2158	RESEAU-006	55 228,80	2006	30	2007	2036	1 840,96	1 840,96	1 840,96	1 840,96	1 840,96	1 840,96
2158	RESEAU-007	249,60	2007	30	2008	2037	8,32	8,32	8,32	8,32	8,32	8,32
2158	RESEAU-008	14 696,00	2009	30	2010	2039	489,86	489,86	489,86	489,86	489,86	489,86
2158	MATERIEL VOITUR	8 482,46	2009	5	2010	2014	1 696,49					
2158	Divers matériel	2 615,33	2011	5	2012	2016	523,07	523,07	523,05			
2158	Pompe à eau	1 749,60	2012	5	2013	2017	349,98	349,98	349,98	349,68		
2158	Plaque vibrante	1 560,00	2013	5	2014	2018	312,00	312,00	312,00	312,00	312,00	
2135	Compteurs eau	1 195,90	2013	5	2014	2018	239,18	239,18	239,18	239,18	239,18	
2135	Compteurs eau	2 865,00	2014	5	2015	2019		573,00	573,00	573,00	573,00	573,00
	Reseau viala et Rougerie	40 648,26	2014	30	2015	2044		1 354,94	1 354,94	1 354,94	1 354,94	1 354,94

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe de l'eau.

-La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 322 166 €.

-La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 196 697 €.

Le budget primitif de l'eau ainsi que le tableau d'amortissements sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

**16-DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2015:
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON-GALLEAN, adjointe chargée des finances, présente le tableau des amortissements pour les travaux.

TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS

Amortissement des immobilisations

		VALEUR INITIALE	achat	durée	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL		2 011 503,71			38 320,05	43 715,01	43 715,01	42 310,65	42 310,65	42 310,65
2158	RESEAU	129793,40	1988	50	2 595,87	2 595,87	2 595,87	2 595,87	2 595,87	2 595,87
2158	RESEAU	81889,71	1989	50	1 637,79	1 637,79	1 637,79	1 637,79	1 637,79	1 637,79
2158	RESEAU	91591,79	1990	50	1 831,84	1 831,84	1 831,84	1 831,84	1 831,84	1 831,84
2158	RESEAU	91487,84	1992	50	1 829,76	1 829,76	1 829,76	1 829,76	1 829,76	1 829,76
2158	RESEAU	57897,49	1993	50	1 157,95	1 157,95	1 157,95	1 157,95	1 157,95	1 157,95
2158	RESEAU	38152,75	1993	50	763,06	763,06	763,06	763,06	763,06	763,06
2158	RESEAU	64400,22	1994	50	1 288,00	1 288,00	1 288,00	1 288,00	1 288,00	1 288,00
2158	RESEAU	204942,95	1995	50	4 098,86	4 098,86	4 098,86	4 098,86	4 098,86	4 098,86
2158	RESEAU	441390,80	1996	50	8 827,82	8 827,82	8 827,82	8 827,82	8 827,82	8 827,82
2158	RESEAU	64741,65	1997	50	1 294,83	1 294,83	1 294,83	1 294,83	1 294,83	1 294,83
2158	RESEAU	39405,01	1999	50	788,10	788,10	788,10	788,10	788,10	788,10
2158	RESEAU	3257,80	2000	50	65,16	65,16	65,16	65,16	65,16	65,16
2158	RESEAU-001	27770,30	2001	50	555,41	555,41	555,41	555,41	555,41	555,41
2158	RESEAU-001	169950,26	2002	50	3 399,01	3 399,01	3 399,01	3 399,01	3 399,01	3 399,01
2158	RESEAU-002	29340,07	2003	50	586,80	586,80	586,80	586,80	586,80	586,80
2158	RESEAU-003	53622,86	2004	50	1 072,46	1 072,46	1 072,46	1 072,46	1 072,46	1 072,46
2158	RESEAU-004	65184,73	2004	50	1 303,69	1 303,69	1 303,69	1 303,69	1 303,69	1 303,69
2158	RESEAU-005	56362,31	2006	50	1 127,25	1 127,25	1 127,25	1 127,25	1 127,25	1 127,25
2158	RESEAU-006	103804,80	2008	50	2 076,10	2 076,10	2 076,10	2 076,10	2 076,10	2 076,10
2158	RESEAU-007	22046,50	2009	50	440,93	440,93	440,93	440,93	440,93	440,93
2158	RESEAU-008									
2158	Fournitures diverses	7 021,81	2011	5	1 404,36	1 404,36	1 404,36			
2158	Moteur pompe de relevage	350,00	2012	2	175,00					
2158	Reseau le Viala la Rougerie	167 098,66	2014	30		5 569,96	5 569,96	5 569,96	5 569,96	5 569,96

Les travaux d'assainissement du Viala et de La Rougerie sont intégrés au tableau d'amortissement.

Amortissement des subventions

		VALEUR INITIALE	durée	début	fin	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL		975 829,03				15 449,09	15 449,09	15 449,09	15 449,09	15 449,09
131	RESEAU	939 829,03			2039	14 729,09	14 729,09	14 729,09	14 729,09	14 729,09
131	RESEAU - 006 & 007	36 000,00	50	2010	2059	720,00	720,00	720,00	720,00	720,00

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe de l'assainissement.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 102 450 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 210 900 €.

Le budget primitif de l'assainissement ainsi que le tableau d'amortissements sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

**17- DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF DE LA STATION SERVICE 2015:
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe de la station-service.

-La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 318 720 €.

-La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 18 517 €.

Mme MASSON-GALLEAN, adjointe chargée des finances, présente le tableau des amortissements pour les travaux.

TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS

COMPTE INV		COMPTE Amort	TOTAL INVESTISSEMENT	DUREE	2012	2013	2014	2015	2016
CPTÉ 2153		28153	126 003,25 €	10 ans	12 600,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €
CPTÉ 2153		28153	8 018,00 €	10 ans	802,00 €	802,00 €	802,00 €	802,00 €	802,00 €
CPTÉ 21735		281735	22 968,84 €	10 ans	2 680,00 €	2 680,00 €	2 680,00 €	2 680,00 €	2 680,00 €
CPTÉ 2188	Panneaux indication	28188	278,24 €	1 an	278,24 €				
CPTÉ 2188	Panneau Affichage	28188	3 996,00 €	5 ans	799,20 €	799,20 €	799,20 €	799,20 €	799,20 €
TOTAL			161 264,33 €		17 159,44 €	16 881,20 €	16 881,20 €	16 881,20 €	16 881,20 €
Subvention									
1312 Région		13912	22 333,00 €	10 ans	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
1313 Département		13913	22 870,00 €	10 ans	2 900,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €
1318 Autres		13918	79 939,00 €	10 ans	6 814,00 €	6 814,00 €	6 814,00 €	6 814,00 €	6 814,00 €
TOTAL			125 142,00 €		12 514,00 €				

Le budget primitif de la station-service ainsi que le tableau d'amortissements sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

**18- DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF DES TRANSPORTS 2015:
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe des transports.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 540 €.

Aucune dépense n'est prévue en section d'investissement.

Le budget primitif des transports est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**19-DELIBERATION : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°3 DU 23-12-2014
LOGEMENT DE FONCTION**

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de retirer la délibération n°3 de la séance 12 du 23 décembre 2014 concernant la concession de logement pour nécessité absolue de service attribuée à l'emploi de secrétaire de mairie et indique par ailleurs qu'un bail de location fait l'objet d'une délibération du conseil municipal du 27 mars 2015.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20-DELIBERATION : APPARTEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE – BAIL DE LOCATION

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération n°19 de la séance n°2 du 27 mars 2015, la secrétaire de mairie souhaite louer le logement situé en dessus de la mairie.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le bail de location s'y rapportant pour une durée de 3 ans.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**21-DELIBERATION : LOCATION SALLE D'ANIMATION – MODIFICATION DES TARIFS ET CAUTIONS –
MODIFICATION DU REGLEMENT**

La commune a décidé de modifier les tarifs relatifs à la location de la salle d'animation ainsi que le règlement d'utilisation. Il est proposé aux membres du conseil d'actualiser ces tarifs et de mettre en place un système de caution afin de se prémunir des éventuelles dégradations liées à l'occupation. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé scrupuleusement par le personnel municipal.

Monsieur le Maire reprend les propositions d'évolution tarifaire :

Location journalière : 24 Heures.

Association de la commune :

- | | |
|--|---------|
| 1. Salle, eau, électricité, chauffage, sono, mobilier | Gratuit |
| 2. Mise à disposition de la cuisine | 50,00€ |
| 3. Caution Matériel | 400,00€ |
| 4. Caution nettoyage (toilettes, bar, portes et lavage des sols) | 155,00€ |
| 5. Caution nettoyage (toilettes, bar, cuisine, lavage des sols) | 200,00€ |
| 6. Nettoyage des tables et des chaises avec rangement | 25,00€ |

Association hors commune :

- | | |
|---|---------|
| 1. Salle, eau, électricité, chauffage, sono, mobilier | 150,00€ |
| 2. Mise à disposition de la cuisine | 100,00€ |
| 3. Caution Matériel | 400,00€ |
| 4. Caution nettoyage (toilettes, bar, lavage des sols) | 155,00€ |
| 5. Caution nettoyage (toilettes, bar, cuisine, lavage des sols) | 200,00€ |
| 6. Nettoyage des tables et des chaises avec rangement | 25,00€ |

Particuliers de Saint Jean :

- | | |
|---|---------|
| 1. Salle, eau, électricité, mobilier | 150,00€ |
| 2. Matériel sono | 100,00€ |
| 3. Chauffage | 50,00€ |
| 4. Mise à disposition de la cuisine | 100,00€ |
| 5. Caution Matériel | 800,00€ |
| 6. Caution nettoyage (toilettes, bar, lavage des sols) | 155,00€ |
| 7. Caution nettoyage (toilettes, bar, cuisine, lavage des sols) | 200,00€ |
| 8. Nettoyage des tables et des chaises avec rangement | 25,00€ |

Particuliers hors de la commune :

- | | |
|--|---------|
| 1. Salle, eau, électricité, mobilier | 200,00€ |
| 2. Matériel sono | 150,00€ |
| 3. Chauffage | 100,00€ |
| 4. Mise à disposition de la cuisine | 150,00€ |
| 5. Caution Matériel | 800,00€ |
| 6. Caution nettoyage (toilettes, bar, lavage des sols) | 155,00€ |

7. Caution nettoyage (toilettes, bar, cuisine, lavage des sols) 200,00€
8. Nettoyage des tables et des chaises avec rangement 25,00€

Sociétés et autres :

1. Salle, eau, électricité, chauffage, sono, mobilier 500,00€
2. Mise à disposition de la cuisine 120,00€
3. Caution Matériel 800,00€
4. Caution nettoyage (toilettes, bar, lavage des sols) 155,00€
5. Caution nettoyage (toilettes, bar, cuisine, lavage des sols) 200,00€
6. Nettoyage des tables et des chaises avec rangement 25,00€

Locations supplémentaires :

- Pour 2 jours de location, il sera facturé qu'un jour et demi.
Pour 3 jours de location, il ne sera facturé que 2 jours.
Pour 4 jours de location, il ne sera facturé que 3 jours, etc....

Les réservations doivent se faire au moins 8 jours avant la date de la manifestation, auprès du secrétariat de la mairie.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

22-DELIBERATION : CONVENTION DEVERSEMENT DES EAUX USEES DES INDUSTRIELS DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Suite à l'instauration du règlement du service de l'assainissement collectif applicable sur le territoire communal, institué par délibération n°1 séance 8 du 24 juillet 2014, Monsieur le Maire considère qu'il y a lieu de soumettre à autorisation les industriels de la commune de Saint Jean du Bruel pour le déversement de leurs eaux usées dans le réseau d'assainissement. Cette autorisation prendra la forme :

- d'un arrêté municipal
- d'une convention spéciale de déversement pour les industriels de la commune.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

23-DELIBERATION : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS

Monsieur le Maire précise les conditions d'indemnisation concernant les déplacements effectués par les élus du Conseil Municipal ;

Les frais de déplacement (séjour et transport) engagés par les élus, que ce soit pour suivre une action de formation ou pour se rendre hors du territoire de la commune à des réunions ou des instances ou organismes où ils représentent la commune, seront remboursés sur présentation de pièces justificatives sur une base forfaitaire dans les conditions fixées par la réglementation applicable aux frais de déplacement des fonctionnaires de l'État sur le territoire métropolitain de la France, conformément aux articles L 2123-14 et L2123-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les dispositions exposées en amont.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

24-DELIBERATION : CONTRAT CUI CAE NORIA/ COMMUNE

Afin de recruter deux personnes pour la saison 2015 à Noria, la Maison de l'Eau des démarches vont être effectuées dans le cadre des contrats aidés par l'Etat.

Le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement de ces personnes.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**25-DELIBERATION : MISE A DISPOSITION DES PARCELLES H 168 H169 H 170 –
JARDINS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°4 Séance n°4 du 7 juillet 2012 mettait à disposition gratuitement de Mme ALBERGE la parcelle H178 pour réaliser son potager ainsi que la délibération n°4 séance n°2 du 7 février 2014 reconduisant pour un an cette mise à disposition gratuite ;

Un courrier de Mme ALBERGE demande aux membres du conseil municipal de pouvoir utiliser les parcelles attenantes (H 168, H169, H170) au jardin qu'elle travaille actuellement.

Le maire demande aux membres du conseil municipal que ces parcelles puissent être mises à disposition de cette personne afin d'être entretenues.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**26-DELIBERATION : CONVENTION PROSPORT
SURVEILLANT DE BAINNADE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation, pour la commune, d'engager un surveillant de baignade diplômé B.N.S.S.A. pour la surveillance du plan d'eau de baignade du Viala.

En effet, ce plan d'eau dispose d'une plage aménagée fréquentée par au moins dix baigneurs par jour, pendant les mois de juillet et d'août.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'association PROSPORT LOT de CAHORS qui met à disposition de la commune un surveillant de baignade diplômé du 1^{er} juillet 2015 au 31 août 2015, moyennant un coût horaire comprenant l'indemnité de congés payés, la médecine du travail et les charges comprises ainsi qu'une adhésion à l'association PROSPORT.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

27-DELIBERATION : RECLAMATION FACTURE ASSAINISSEMENT – ABONNE 2 AVENUE MOURET

Monsieur le Maire lit le courrier de l'abonné faisant réclamation sur ses factures d'assainissement depuis le 01/10/2009 au motif que son habitation principale n'était pas raccordée au réseau assainissement communal. Il informe que des travaux de raccordement au réseau collectif ont été effectués début mars 2015 et demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur la demande de cet abonné,

Le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer le remboursement des taxes et redevance d'assainissement des quatre dernières années.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a reçu le 6 mars 2015 avec le Maire de la commune de Nant, Monsieur FIOL, un propriétaire et un promoteur souhaitant installer, sur une propriété de 130 hectares à Barjac commune de Saint Jean du Bruel, une unité de panneaux photovoltaïques au sol sur une superficie de 30 à 50 hectares. Cette installation serait positionnée dans une courbe de terrain invisible des routes départementales 341 et 295 afin de préserver la qualité visuelle de l'environnement. Le maire indique par ailleurs que le conseil municipal devra nécessairement délibérer sur ce projet s'il se concrétisait.

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur GOUBY, Madame DELEU et Monsieur CAMBOULIVES pour leur investissement personnel dans le cadre de l'expérimentation des animations périscolaires sur l'école de Saint Jean du Bruel.

Monsieur GOUBY informe que dans le cadre des journées « écotourisme & – stations vertes », les 9 et 10 mai 2015 se déroulera un lâcher de gypaètes dans la vallée de la Dourbie avec éventuellement la possibilité d'un lâcher sur la commune.

Madame DELEU demande que les toilettes publiques (rue des chandelières) soient indiquées par un panneau. Monsieur le Maire répond qu'un projet de signalétique Mairie – Kiné, « la Dourbie », « le Bruel »... est en précommande auquel il pourra être ajouté.

Monsieur ANDRE souhaite connaître l'état d'avancement du projet de la colonie Sainte Bernadette. Monsieur le Maire l'informe de la signature de l'acte de vente le 9 avril prochain.

Monsieur VIALA signale un manque d'éclairage public dans la prolongation de la rue de la coutellerie vers le Pas du Cayla. Il informe qu'une réunion entre élus et associations de la commune se déroulera le 4 avril 2015 à la salle d'animation.

Madame JUANABERRIA signale l'affaissement d'un mur avant le hameau des Crozes. Monsieur le Maire répond que la communauté de communes sera tenue informée de la dégradation.

Madame JUANABERRIA signale également les problèmes de stationnement, hors parking, aux pieds des escaliers des HLM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.